

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-08-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception préfecture : 22/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|-----------|--|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 45 | 36 | 36 + 7 pouvoirs |

| |
|---|
| Date de convocation 10 décembre 2021 |
|---|

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs

N° de délibération : 8

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 36 | 43 | 43 | 0 | 0 | 0 |

Rapporteur : Monsieur le Président

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a la volonté, quand cela est possible, de permettre à des agents à temps non complet d'évoluer sur un poste à temps complet. Cela figure ainsi dans le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes 2021-2023 de la collectivité.

Un poste d'adjoint technique à temps non complet (30h/semaine) figure dans le tableau des effectifs de la collectivité depuis la reprise en régie du restaurant inter-entreprises au 1^{er} octobre 2016. Il correspondait au temps de travail de l'intéressé lorsque l'activité était déléguée.

Or, il s'avère qu'il est nécessaire aujourd'hui de permettre son évolution vers un poste à temps complet. Il est proposé en conséquence la fermeture d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial (30h/semaine) et l'ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité technique en date du 26 octobre 2021,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Fermeture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30h/semaine).

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC